

EXTRAIT DU REGLEMENT GENERAL

1. EXPOSANTS

Tous les membres des Fédérations Nationales ou Entités reconnues et affiliées à la COM peuvent participer au Championnat Mondial, avec les exceptions originaires par des motifs d'impossibilité de certification vétérinaire. Tous les exposants devront indiquer leurs numéros de stam (souche). Ils autorisent le comité organisateur et la COM à faire toutes les démarches qu'elles considèrent nécessaires à la vérification de ces données.

Avec l'inscription de leurs oiseaux, les exposants déclarent :

- Avoir pris connaissance et accepter ce règlement général ainsi que les règlements du Comité d'Organisation du Mondial, de la COM, de l'OMJ, y inclus le Code Déontologique et le Règlement Disciplinaire COM, publiés sur site Internet de la [COM: www.conforni.org](http://www.conforni.org)
- Participer seulement avec un but amateur et non-lucratif
- Respecter et accepter toutes les décisions et sanctions du jury et/ou de de la Commission de Contrôle, résultant des classifications, disqualifications, suspensions, exclusions. L'éleveur a toutefois toujours un droit de recours.
- Renoncer totalement à tout droit d'indemnité morale ou matérielle résultant de leur participation à ce championnat, vol, décès, disparition ou accident de leurs oiseaux ainsi que pour les causes d'absence des oiseaux inscrits (maladie et/ou danger d'épizootie, etc. ...)
- Tous les exposants autorisent le Comité Organisateur ou ses entités déléguées à manipuler les oiseaux inscrits pour la vérification des bagues et pour la prise de photos ou films. Les éventuels droits ou produits de ces photos ou films sont propriété de la COM.
- Les exposants autorisent également l'utilisation de leurs données personnelles pour tous les effets relatifs à ce championnat et son partage entre les organisateurs, sa COM-Nationale et la Confédération Ornithologique Mondiale.
- Respecter les dates pour la bonne gestion de la manifestation.

2. INSCRIPTIONS ELEVEURS

Les inscriptions doivent être effectuées sur les feuilles d'inscription officielles (formulaire COM uniquement) ou sur le système SISCOM par Internet à www.conforni.com/fonpadmin.

Les éleveurs français qui souhaitent enregistrer leurs oiseaux sur le système SISCOM, doivent envoyer un e-mail au secrétariat COM France, par retour de courrier ils recevront les instructions.

Ces feuilles d'inscription, seront complétées en lettres majuscules ou, de préférence, dactylographiées. **Le(s) numéro(s) de stam (souche) de l'éleveur, précédé du sigle de l'entité nationale (pays-membre) à laquelle il appartient, doit (vent) obligatoirement figurer sur la feuille d'inscription. (Exemple pour la France : pour UOF : FRP0050 – pour CDE : FRAZ652 –pour FFO : FR1456)**

En cas d'appartenance à plusieurs entités françaises, les éleveurs veilleront à indiquer également sur leurs feuilles d'inscription les numéros de souche des oiseaux

Nous attirons l'attention des éleveurs sur cette obligation, car il est rappelé que l'absence de ce (de ces) numéro(s) provoque régulièrement des disqualifications d'oiseaux médaillés, ce qui est très regrettable.

Les feuilles d'inscription seront impérativement accompagnées du règlement par chèque à l'ordre de COM France. Chaque éleveur recevra un cadeau souvenir.

Les trois premiers de chaque catégorie en concours se verront remettre des médailles métal (or - argent – bronze).

L'éleveur Champion du Monde recevra en outre un diplôme reprenant son(es) titre(s) de Champion.

Les organisateurs peuvent, s'ils le désirent, remettre en plus à chaque exposant, un diplôme de participation au "Mondial"

Pointage minimum	Médaille Or	Médaille Argent	Médaille Bronze
<i>Classes individuelles</i>	90	90	90
<i>Classes Stam</i>	360	360	360

3. INSCRIPTIONS OISEAUX

Seront admis dans le championnat les oiseaux nés et élevés en ambiance familiale, de propre élevage, dument bagués avec des bagues officielles reconnues par une fédération affiliée à une COM-Pays- Membre ou une Entité Nationale COM.

Chaque éleveur doit remplir une feuille d'inscription dans l'ordre des sections du concours selon la liste de sections et classes COM.

RAPPEL : Pour les Sections "F2" à "P", le nom latin de l'espèce doit être indiqué. Pour la section H le nom des géniteurs doit être inscrit.

Les classes en vigueur sont éditées chaque année par l'OMJ/COM et envoyées aux pays membres de la COM.

Les bagues couleurs sont obligatoires pour les sections de A à F

Les feuilles d'inscriptions, selon le modèle COM, doivent être centralisées par les COM ou Entités Nationales de chaque pays membre de la COM, selon les règles par eux définies.

Pour les éleveurs français

Date de limite de réception des feuilles d'engagement accompagnées du montant des droits :

12 décembre 2018

Adresse postale : Secrétariat COM France, 23 chemin du vieux four 83150 BANDOL.

Tél. : 06 61 71 65 62. E-mail : com.france@orange.fr – marieclairetarnus@wanadoo.fr

(Chèque à l'ordre de COM France)

Les feuilles d'inscription devront être en possession du Comité d'organisation via le logiciel online pour le **16 Décembre 2018**, au plus tard, celles parvenues après cette date risquant d'être rejetées.

Les organisateurs insistent pour que cette date soit scrupuleusement respectée afin de préparer au mieux l'organisation du Championnat Mondial.

L'accès au système sera prêt à accepter les inscriptions depuis le **15 novembre 2018**, pour les éleveurs hollandais. Le coordinateur de chaque pays recevra un mot de passe. **Les éleveurs français pourront inscrire les oiseaux à partir du 25 novembre selon les instructions de la COM France.**

- Le droit d'inscription pour l'organisation est fixé par la COM, il est de **13,00 €** par oiseau. (Ce montant comprend une assurance annulation de la manifestation).

En fonction des frais engagés pour la gestion, le transport, les documents sanitaires etc., chaque pays- membre fixe le prix total de l'engagement pour son pays.

Pour les éleveurs français le droit d'inscription est de 17€ par oiseau.

- Le prix du catalogue palmarès, obligatoire, est de **12,00 €**.
- La cérémonie de remise des prix est fixée à **55.00 €**

Il est rappelé que les droits d'inscription sont dus pour tous les oiseaux inscrits au Championnat du Monde, qu'ils soient présents ou non.

Les oiseaux des pays membres qui n'auraient pas versé les droits d'inscription ne seront pas admis à entrer dans les locaux du Championnat Mondial.

Une confirmation de réception sera envoyée aux pays participants.

Chaque pays membre, transmettra au secrétariat du Comité d'organisation, une copie du reçu du virement, par mail, sous pli recommandé ou email.

4. RECEPTION DES OISEAUX

Tous les oiseaux doivent parvenir ensemble à l'encagement.

Les éleveurs autorisés à apporter directement leurs oiseaux par leur pays membre se conformeront aux directives de celui-ci.

Les oiseaux seront engagés uniquement par le(les) convoyeur(s) officiel(s) de chaque pays. Celui (ceux)-ci s'occupera(ont) également du décaement. Les formalités de retour des oiseaux (réimportation) incombent aux C.O.M. ou entités nationales suivant leurs propres législations.

Les convoyeurs officiels sont à la charge des organisateurs.

Ils sont à disposition du Comité d'organisation pendant toute la durée du championnat.

Ils seront logés en chambres doubles, avec la possibilité pour chacun d'eux de demander une chambre individuelle en payant le supplément.

Le cahier des charges COM prévoit le nombre de convoyeurs à la charge de l'organisation. Si le nombre des convoyeurs est en excès, il appartient aux pays membres d'en informer l'organisation et de payer les frais supplémentaires.

Avant l'enlogement, tous les oiseaux seront contrôlés sur l'aspect sanitaire et l'enlogement sera refusé à tous les oiseaux considérés non conformes.

Avant l'enlogement eau et alimentation pour les oiseaux (graines ou autres) doivent être disponibles immédiatement.

Il est absolument interdit d'engager un oiseau sans fournissement immédiat d'eau et l'alimentation.

5. DÉLOGEMENT DES OISEAUX

Le Délogement des oiseaux hollandais commencera le dimanche 13 janvier 2019 à 17H00. Les éleveurs hollandais seront accompagnés par une personne responsable de l'organisation pour pouvoir reprendre leurs oiseaux.

Le délogement des oiseaux étrangers commencera le lundi 24 janvier 2019 à partir de 8h.

Il est interdit de réaliser le délogement des oiseaux sans être accompagné d'un membre de l'organisation ou un convoyeur officiel. Cette règle est aussi valable les membres de l'organisation.

6. INFORMATIONS SANITAIRES ET VETERINAIRES :

Le Championnat du Monde COM 2019 à Zwolle est une compétition autorisée par les autorités vétérinaires du Pays-Bas.

Le transport, et autres opérations, notamment l'enlogement et délogement doivent suivre les règles de bien-être animal et tous les règlements de la COM.

Pour les Eleveurs et oiseaux originaires des pays membres de l'UE les oiseaux doivent être accompagnés d'un auto-certificat de l'éleveur déclarant que les oiseaux faisant l'objet de sa participation au Mondial COM 2019, ne présentent aucun signe de maladie et qui ils proviennent d'un établissement ou site qui ne fait l'objet d'aucune mesure de restriction sanitaire.

En Général, un Certificat sanitaire, en accordance avec les directives (EU) No 576/2013 est considérée comme suffisant.

La COM et le Comité Organisateur NBvV Zwolle 2019 veilleront fièrement pour le respect des conditions sanitaires, d'exposition et de transport des oiseaux et une équipe vétérinaire sera toujours disponible à Zwolle pour toutes situations nécessaires.

CONTRAINTES REGLEMENTAIRES, SANITAIRES et VETERINAIRES POUR LES OISEAUX FRANÇAIS :

Justificatif d'origine : Tous les oiseaux faisant l'objet d'un engagement au Mondial COM devront faire l'objet d'un justificatif d'origine constitué par une déclaration sur l'honneur (un exemple sera envoyé ultérieurement à chaque participant).

Cas spécifiques :

1. Espèces inscrites au règlement communautaire 338/97 :

- Annexe A : idem annexe B et C si de 2^{ème} génération. Certificat intracommunautaire (CIC) et/ou CITES des parents dans les autres cas

Une copie de l'attestation de marquage, devra accompagner les oiseaux

- Annexe B et C : Attestation sur l'honneur, de naissance et d'élevage en captivité chez l'éleveur avec les noms latins des espèces

2. Pour les espèces indigènes, hybrides et guyanaises en phénotype sauvage :

- Les oiseaux seront nés et élevés en captivité.

- Les hybrides suivront le régime juridique de leur parent le plus protégé

- Les oiseaux seront bagués ou identifiés selon la réglementation française

Ces spécimens ne pourront être présentés que par des titulaires du certificat de capacité et d'une ouverture d'établissement ou, d'une autorisation préfectorale de détention (exonération du certificat de capacité, en raison des quotas fixés par les arrêtés du 10 août 2004). La copie de l'ouverture d'établissement ou de l'autorisation préfectorale de détention, ainsi qu'une copie de l'attestation de marquage, devront accompagner les oiseaux.

En cas de doute, nous contacter.

RAPPEL : Les variétés mutantes de ces espèces obtenues par sélection (art. R 211.5 du code l'environnement) pourront être engagées sans formalité préalable.

Tous ces documents devront être envoyés au secrétariat COM France accompagnés des numéros de bagues de tous les oiseaux engagés s'ils ne sont pas sur la feuille d'engagement original au plus tard le 24 décembre 2018.

CONVOYAGE :

L'équipe des convoyeurs COM France vous rappelle que les cageots de transport labellisés COM France doivent être utilisés pour le Mondial. Si vous ne possédez pas ces cageots, merci de prendre contact avec le responsable du convoyage Guy Doumergue. Les instructions particulières détaillées concernant le convoyage (*modalités de convoyage, étiquetage des cageots, rassemblement contrôle vétérinaire etc.*) seront précisées ultérieurement vers le 20 décembre 2018 par les responsables du convoyage.

SECRETARIAT COM France : Marie Claire TARNUS – 23 chemin du vieux four – 83 150 BANDOL

Tél. : 04 94 29 12 21 – GSM : 06 61 71 65 62. Courriel : com.france@orange.fr - marieclairetarnus@wanadoo.fr

CONVOYAGE COM France :

CONVOYEUR COM France : Guy DOUMERGUE : Tél : 06 89 17 15 03 - cloetguy@wanadoo.fr



67° Championnat Mondial COM - Zwolle 2019
67° COM World Show - Zwolle 2019

CALENDRIER de L'EXPOSITION

Jour	Programme
3/01/2019	Jeudi
<19h	Arrivée des convoyeurs étrangers
4/01/2019	Vendredi
8-20h	Enlogement des oiseaux étrangers
5/01/2019	Samedi
19.00	Réunion technique pour les juges OMJ
8-20h	Enlogement des oiseaux hollandais
6-7/01/2019	Dimanche-Lundi
8-17 h	Jugements
8-9/01/2019	Mardi-Mercredi
9-17 h	Organisation
10/01/2019	Jeudi
11.00h	Inauguration
10-17.00h	Ouverture au public
11/01/2019	Vendredi
10-17.00h	Ouverture au public
12/01/2019	Samedi
9h	Congres O.M.J. et C.O.M.
10-17.00h	Ouverture au public
20.00h	Dîner de gala et palmarès
13/01/2019	Dimanche
10-17.00h	Ouverture au public
16.00h	Clôture
17.00-21.00h	Délogement des oiseaux hollandais et éleveurs étrangers présents, tous accompagnés
14/01/2019	Lundi
>8.00h	Délogement des oiseaux étrangers